

## Alimentation, nutrition & cancer

Formation organisée par l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes

**Aix-en-Provence, les 5 et 6 octobre 2020**  
au LCR Château Double (salle 3), rue Alexandre Fleming, AIX EN PROVENCE

Ouvert aux Diététiciens enregistrés au répertoire ADELI, adhérents ou non à l'AFDN

### Intervenante

Céline Riviaccio  
Diététicienne coordonnatrice, Institut Paoli-Calmettes – Unicancer Marseille

### Objectifs de la formation

- Objectif 1 : Acquérir et perfectionner ses connaissances en nutrition chez le patient atteint de cancer
- Objectif 2 : Savoir conseiller les patients cancéreux sur leur alimentation
- Objectif 3 : Connaître les traitements, leurs mécanismes d'action, leurs effets secondaires et symptômes
- Objectif 4 : Savoir identifier un problème nutritionnel chez un patient atteint de cancer

### Programme

**Horaires : 9h30/12h30 – 13h30/17h30**

#### 1<sup>ère</sup> journée :

- Les différents plans cancer
- La prise en charge nutritionnelle du patient atteint de cancer :
  - Quand ?
  - Causes et conséquences
  - Evaluation nutritionnelle : outils du diagnostic, signes de la dénutrition, types de dénutrition et diagnostic, critères de dénutrition, composition corporelle, correction et traitements (alimentation enrichie, CNO, NE, NP...)
  - Besoins nutritionnels
  - Risque de SRI
- Cas cliniques

#### 2<sup>ème</sup> journée :

- Traitements spécifiques, conséquences et prise en charge nutritionnelle :
  - Radiothérapie/curiethérapie
  - Chimiothérapie, CHIP
  - Thérapies ciblées, hormonothérapie, immunothérapie
- Prise en charge des cancers des VADS, cancers digestifs « hauts » et « bas » et du cancer du sein
- Prévention primaire et secondaire
- Recommandations nutritionnelles
- Cas cliniques

**Lieu :** LCR Château Double (**salle 3**)  
Rue Alexandre Fleming,  
13090 Aix-en-Provence

**Date et Horaires :** les 5 & 6 octobre 2020  
9h30/12h30 – 13h30/17h30

**Public ciblé :** Ouvert à tout diététicien nutritionniste désireux d'acquérir des connaissances en nutrition sur le patient cancéreux

**Intervenante :** Céline Riviaccio  
Diététicienne coordonnatrice, Institut Paoli-Calmettes - Unicancer Marseille

**Tarif :**

- Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2020 : **500 euros ttc** (*Thème de formation pris en charge par le FIF-PL pour les diététiciens libéraux*)
- Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : **610 euros ttc**

Pour les participants non adhérents merci de joindre la copie du diplôme BTS ou DUT Diététique

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée et seront closes lorsque la capacité maximale sera atteinte.

L'AFDN est organisme de formation déclaré sous le n° 11 7537118 75.

[Retrouvez sur le site toutes les modalités d'une inscription à une formation AFDN.](#)

Toute confirmation d'inscription est envoyée par mail au plus tard 15 jours avant la formation

Toute annulation doit être communiquée par écrit 7 jours avant la formation par mail [afdn@afdn.org](mailto:afdn@afdn.org)

**NOUVEAU :** Possibilité de payer en ligne directement.

➔ **POUR VOUS INSCRIRE, VOUS POUVEZ CHOISIR LE PAIEMENT EN LIGNE EN VOUS RENDANT SUR LA PLATEFORME HELLOASSO, CLIQUEZ SUR LE LIEN CI-DESSOUS :**

<https://www.helloasso.com/associations/afdn/evenements/formation-alimentation-nutrition-cancer-aix-en-provence>

 **helloasso** HelloAsso est une plateforme de paiement 100% sécurisée

Mais si vous choisissez de payer **par chèque** ou si c'est votre **établissement qui prend en charge vos frais**, merci de compléter le bulletin ci-dessous et de nous le retourner :

Inscription à la session de formation « *Alimentation, nutrition et cancer* »  
les 5 & 6 octobre 2020 à Aix en Provence pour :

M., Mme, Mlle \_\_\_\_\_

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Prise en charge financière personnelle par l'adhérent à jour de cotisation 2020 : 500 euros TTC

Prise en charge financière par un tiers payeur ou un non adhérent : 610 euros TTC

Joindre obligatoirement :

- soit le règlement par chèque à l'ordre de l'AFDN

- soit une attestation de prise en charge des frais de formation sur papier à entête de l'établissement payeur